

# SSIAD

## Le service de maintien et soins à domicile

Couvre les territoires de 7 communes :

Bois de Cené / Challans / Chateauneuf / Falleron / Froidfond / La Garnache / Sallertaine

## LE SSIAD

---

Le SSIAD s'adresse :

- aux personnes âgées de + de 60 ans ayant perdu tout ou partie de leur autonomie (52 places),
- aux personnes hospitalisées à domicile (2 places),
- aux personnes handicapées de moins de 60 ans (2 places).

## Les objectifs du SSIAD

---

- Permettre aux personnes de maintenir le plus longtemps possible leur autonomie et de continuer à vivre à leur domicile.
- Aider les personnes à mieux vivre leur dépendance au quotidien.
- Apporter soutien et conseils aux familles et à l'entourage.
- Eviter ou retarder une hospitalisation, une entrée en institution.
- Faciliter le retour à domicile après une hospitalisation.
- Accompagner les personnes en fin de vie lorsqu'elles le désirent.



## Les interventions du SSIAD

---

- 1) Le SSIAD ne peut intervenir que sur prescription médicale, par une demande d'entente préalable auprès de la sécurité sociale qui donne son accord.
- 2) Une évaluation des besoins est réalisée au domicile par la Cadre de Santé coordinatrice du SSIAD, ou par l'infirmière coordinatrice adjointe.
- 3) Pour le plan d'aide personnalisé qui est établi, les interventions sont programmées, en coordination avec d'autres intervenants (CLIC, ADMR, portage de repas, infirmiers libéraux...).
- 4) Les aides-soignantes du SSIAD, effectuent des soins d'hygiène et de confort, d'éducation et d'accompagnement.
- 5) Les soins infirmiers sont assurés par les infirmiers libéraux ayant passé une convention avec le SSIAD.

## Le personnel

---

✚ Les soins d'hygiène et de confort sont dispensés par une équipe de 19 aides-soignantes, toutes titulaires du diplôme d'État d'aide-soignante, sous la responsabilité de la cadre de santé, coordinatrice du SSIAD et de l'infirmière coordinatrice.

✚ Les soins reposent sur une démarche éthique fondée sur :

- le respect,
- la discrétion,
- l'écoute.

✚ La participation de l'entourage est indispensable pour un bon maintien à domicile.



**Le SSIAD assure une permanence :**

- le mardi de 10h00 à 12h00
- le vendredi de 10h00 à 12h00

**Vous pouvez aussi laisser un message sur le répondeur 24h/24 au  
02.51.35.32.05**

**Coordonnées :  
18 rue de Nantes  
BP 219  
85302 CHALLANS Cedex  
Tel : 02.51.35.32.05  
Fax : 02.51.35.36.26**

